30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **24/2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Aubert M.C., Cazes M., Deshayes M., Princé M.A., Majourel F., MM Clavel C., Nobileau P,Deshons P., C. Deshons, De Mauvaisin,.

Absents : Alègre A.,.

Procurations :

A été nommé secrétaire : De Mauvaisin O C

Objet de la Délibération : SUBVENTION ECOLE DES ARTS VIVANTS

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le Maire présente aux conseillers une demande d'aide de l'École des Arts Vivants pour l'année 2018/2019

M. le Maire précise que 4 enfants de la commune sont inscrits à cette École qui enseigne la musique la danse et le théâtre.

M. le Maire propose d'attribuer une aide de 380 € à cette association.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

ACCEPTE la proposition de M. le Maire d'attribuer une aide de 380 € à l'École des Arts Vivants.

Le MANDATE pour effectuer le versement de cette somme à l'Association.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après publication notification
Dépôt en S/Préfecture le du du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **23/2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Aubert M.C., Cazes M., Deshayes M., Princé M.A., Majourel F., MM Clavel C., Nobileau P,Deshons P., C. Deshons, De Mauvaisin,.

Absents : Alègre A.,.

Procurations :

A été nommé secrétaire : De Mauvaisin O C

Objet de la Délibération : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs de la location de la salle polyvalente

Il propose les tarifs suivants :

HABITANTS DE CROS ET HORS COMMUNE WEEK-END :

CAUTION : 500.00 €

POUR LES HABITANTS DE CROS :

PERIODE DU 1er MAI au 30 SEPTEMBRE 120.00 €

PERIODE DU 1er OCTOBRE au 30 AVRIL 180.00 €

POUR LES PERSONNES DOMICILIEES HORS DE LA COMMUNE DE CROS :

PERIODE du 1er MAI au 30 SEPTEMBRE 200.00 €

PERIODE DU 1er OCTOBRE au 30 AVRIL 260.00 €

Pour les Association dont le siège est sur la commune de Cros :

GRATUITE QUELQUE SOIT LA PERIODE

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

D'appliquer les tarifs de la salle polyvalente tels que proposer par M. le Maire,

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD Reçu le - 2 AVR. 2019 Bureau du Courrier

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **22/2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Aubert M.C., Cazes M., Deshayes M., Princé M.A., Majourel F., MM Clavel C., Nobileau P,Deshons P., C. Deshons, De Mauvaisin,.

Absents : Alègre A.,.

Procurations :

A été nommé secrétaire : De Mauvaisin O C

Objet de la Délibération : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le Maire présente aux conseillers une demande d'aide de l'école primaire Fernand léonard de Saint Hippolyte du Fort concernant une enfant domiciliée sur la commune de Cros dont la famille en situation financière difficile ne peut verser la somme demandée pour cette classe verte.

M. le Maire propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 200 € à l'école primaire Fernand léonard pour que cette enfant puisse participer au voyage scolaire.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

ACCEPTE la proposition de M. le Maire d'attribuer une aide de 200 € à l'École Primaire Fernand léonard.

Le MANDATE pour effectuer le versement de cette somme à l'Association.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après publication notification
Dépôt en S/Préfecture le du du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **21/2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Aubert M.C., Cazes M., Deshayes M., Princé M.A., Majourel F., MM Clavel C., Nobileau P,Deshons P., C. Deshons, De Mauvaisin,.

Absents : Alègre A

Procurations : M

A été nommé secrétaire : De Mauvaisin O.

Objet de la Délibération

ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE EN URGENCE

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années l'établissement d'un budget affecté au CCAS a été supprimé.

Que par ailleurs, il n'a pas été repris sur le budget principal 2018 une ligne budgétaire spécifique pour l'attribution éventuelle d'une aide d'urgence.

Que le budget 2019 n'était pas voté alors même que le besoin d'aider une famille avec enfants a été nécessaire.

Que compte tenu de l'urgence il a décidé d'attribuer 4 bons de 100 € chacun pour l'achat de produits alimentaires et de première nécessité à prendre au magasin SUPER U de Saint Hippolyte du Fort.

Le maire demande au Conseil Municipal de valider le principe que des secours d'urgence puissent être attribués sur simple décision du maire jusqu'à hauteur du montant inscrit au compte 658821 « Secours d'urgence » au budget de l'année en cours.

Pour l'année 2019 la ligne budgétaire prévue au Budget principal primitif pour couvrir ce type de secours s'élève à 1 400 €.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver que les attributions des « secours d'urgence » se fassent sur décision du maire dans la limite de la dotation budgétaire prévue au budget en cours.

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la demande de M. le Maire que les attributions des « secours d'urgence » se fassent sur sa décision dans la limite de la dotation budgétaire prévue au budget de l'année en cours.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS 30170 GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Contrôle

Acte rendu exécutoire après Publication notification

dépôt en S/Préfecture le du du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **20/2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Aubert M.C., Cazes M., Deshayes M., Princé M.A., Majourel F., MM Clavel C., Nobileau P,Deshons P., C. Deshons, De Mauvaisin,.

Absents : Alègre A

Procurations : M

A été nommé secrétaire : De Mauvaisin O.

Objet de la Délibération

REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCES EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PIEMONT CEVENOL

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Vu la loi n° 2015-991 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piémont-Cévenol, et notamment les articles 5-1 et 5-3,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du mercredi 28 novembre 2018 décidant de refuser à l'unanimité le transfert des compétences eau et assainissement des communes à l'intercommunalité.

Considérant que le transfert des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes Piémont Cévenol ne répond ni à l'intérêt de la commune ni à celui de ses habitants.

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

-de s'opposer au transfert à la C.C. du piémont Cévenol de la compétence en matière d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2020

- d'émettre le vœu que ce transfert résulte à l'avenir de la seule volonté partagée de la Commune et de la communauté de communes et donc que les compétences Eau et Assainissement restent des compétences optionnelles.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Fait et délibéré

Les jours mois et ans susdits

Le Maire, C. CLAVEL

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Contrôle

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

Acte rendu exécutoire après 2 Publication notification

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **19/2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Aubert M.C., Cazes M., Deshayes M., Princé M.A., Majourel F., MM Clavel C., Nobileau P,Deshons P., C. Deshons, De Mauvaisin,.

Absents : Alègre A

Procurations : **M**

A été nommé secrétaire : De Mauvaisin O.

Objet de la Délibération

– CONSEIL REGIONAL OCCITANIE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS

M. le Maire présente au conseil municipal le projet des travaux de :

RENOVATION DU DISPOSITIF DE CHAUFFAGE DANS LA SALLE POLYVALENTE POUR ECONOMIE D'ENERGIE

M. le Maire précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à

14 150,00 € H.T.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une aide pour ces travaux d'investissement et dit que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

MONTANT PREVISIONNEL H.T.	14 150,00 €	
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT SOLLICITEES		7 782,00 €
« Conseil Départemental 3 537 € Conseil Régional 4 245 € »		
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		6 368,00 €

Après examen du dossier le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Approuve le projet de rénovation du dispositif de chauffage
- Décide de solliciter une aide au Conseil Régional Occitanie au titre du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL

Préfecture du GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après Publication notification

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **18 /2019**

L'an 2019

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C., Deshayes M., Majourel F., MM Clavel C.,., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P..

Absents Alègre A

Procurations :

A été nommé secrétaire : O. DE MAUVAISIN

Objet de la Délibération
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT . 2019 .

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2019 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 33 014,00 €
SECTION INVESTISSEMENT :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 23 564,54 €
Après en avoir délibéré, à :
10 Voix POUR

Le conseil approuve le budget primitif de L'ASSAINISSEMENT pour l'année 2019 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le

Publication du

Notification Du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **17 /2019**

L'an 2019

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C., Deshayes M., Majourel F., MM Clavel C.,., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P..

Absents Alègre A

Procurations :

A été nommé secrétaire : O. DE MAUVAISIN

Objet de la Délibération
BUDGET PRIMITIF A.E.P. 2019 .

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2019 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 185 611,00 €
SECTION INVESTISSEMENT :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 616 212,00 €
Après en avoir délibéré, à :
9 Voix POUR
1 voix CONTRE

Le conseil approuve le budget primitif de L'A.E.P. pour l'année 2019 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Notification
Du

Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **16 /2019**

L'an 2019

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C., Deshayes M., Majourel F., MM Clavel C.,., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P..

Absents Alègre A

Procurations :

A été nommé secrétaire : O. DE MAUVAISIN

Objet de la Délibération
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 .

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2019 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 639 240,00 €
SECTION INVESTISSEMENT :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 282 856,00 €
Après en avoir délibéré, à :
10 Voix POUR

Le conseil approuve le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2019 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le

Publication du

Notification Du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **15 /2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

Mmes Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C., Deshayes M, Majourel F., MM Clavel C.,., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O M. Nobileau P.,

Absents : Alègre A

Procurations

A été nommé secrétaire : O. DE MAUVAISIN

Objet de la Délibération

TAUX D'IMPOSITION 2019

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le Maire le maire propose aux conseillers de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2019, il présente aux conseillers l'état de notification des taux pour 2019 :

Taxe d'habitation..... 10.26 %

Taxe foncière (bâti)..... 13.86 %

Taxe foncière (non bâti)..... 70.50 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 tel que proposés par M. le Maire sans augmentation.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS B.P. GARD

PREFECTURE DU GARD Reçu le - 2 AVR. 2019 Bureau du Courrier

Notification

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Du

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

30170 CROS

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **14/2019**

L'an 2019

Et le 21 MARS 2019

À 18 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C.. DESHAYES M, Majourel F.,, MM.Clavel C., Deshons C., Deshons P. Nobileau P., De Mauvaisin O.

Absents : Alègre A.,

A été nommé secrétaire : DE MAUVAISIN O.

Objet de la Délibération : BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat de clôture du Compte Administratif 2018 du budget du BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT	12 104.54 €
FONCTIONNEMENT	21 338.54 €
RESULTAT CLOTURE	33 443.08 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :
DECIDE à la majorité des membres de ne pas réaliser d'affectation en investissement sur le budget de l'Assainissement.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire,
C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **13/2019**

L'an 2019

Et le 21 MARS 2019

À 18 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C.. DESHAYES M, Majourel F.,, MM.Clavel C., Deshons C., Deshons P. Nobileau P., De Mauvaisin O.

Absents : Alègre A.,

A été nommé secrétaire : DE MAUVAISIN O.

Objet de la Délibération : BUDGET A.E.P. - AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2018 du budget du BUDGET A.E.P.

INVESTISSEMENT - 1 429.63 €
FONCTIONNEMENT 133 211.40 €
INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTE A REALISER 2018
DEPENSES 26 000.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT 27 429.63 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :
DECIDE à la majorité des membres d'affecter en investissement au compte 1068 la somme de 27 429.63 €

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire,
C. CLAVEL

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

MAIRIE DE CROS GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

30170 CROS

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **12/2019**

L'an 2019

Et le 21 MARS 2019

À 18 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C.. DESHAYES M, Majourel F.,, MM.Clavel C., Deshons C., Deshons P. Nobileau P., De Mauvaisin O.

Absents : Alègre A.,

A été nommé secrétaire : DE MAUVAISIN O.

Objet de la Délibération : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2018 du budget du BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT - 11 455.23 €
FONCTIONNEMENT 454 474.75 €
INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTE A REALISER 2018
DEPENSES 17 500.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT 28 955.23 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :
DECIDE à la majorité des membres d'affecter en investissement au compte 1068 la somme de 28 955.23 €

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire,
C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **11 /2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : P. NOBILEAU, Adjoint

Présents :

Mmes Princé M.A., Cazes M., Majourel F., Aubert M.C., Deshayes M., MM C. Clavel,., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P.

ABSENTS : Alègre A

A été nommé secrétaire : O. DE MAUVAISIN

Objet de la Délibération : C.A. 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT.

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT de l'année 2018 .

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2018 :	3 983.63 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	8 120.91 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018	12 104.54 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2018	- 2 146.45 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	23 484.99 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 :	21 338.54 €
RESULTAT DE CLOTURE	33 443.08 €

Au moment du vote M. le Maire se retire.
Après en avoir délibéré, le conseil approuve le résultat de clôture de l'exercice 2018 du BUDGET ASSAINISSEMENT tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du

30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **10 /2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : P. NOBILEAU, Adjoint

Présents :

Mmes Princé M.A., Cazes M., Majourel F., Aubert M.C., Deshayes M., MM C. Clavel,., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P.

ABSENTS : Alègre A

A été nommé secrétaire : O. DE MAUVAISIN

Objet de la Délibération : C.A. 2018 BUDGET A.E.P.

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET A.E.P. de l'année 2018 .

SECTION INVESTISSEMENT :	
RESULTAT EXERCICE 2018 :	- 12 833.64 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	11 404.01 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018	- 1 429.63 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
RESULTAT EXERCICE 2018	20 215.63 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	112 995.77 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 :	133 211.40 €
RESULTAT DE CLOTURE	131 781.77 €

Au moment du vote M. le Maire se retire.
Après en avoir délibéré, le conseil approuve le résultat de clôture de l'exercice 2018 du BUDGET A.E.P. tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du

30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2019**

Numéro de délibération **09 /2019**

L'an 2019

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : P. NOBILEAU, Adjoint

Présents :

Mmes Princé M.A., Cazes M., Majourel F., Aubert M.C., Deshayes M., MM C. Clavel,., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P.

ABSENTS : Alègre A

A été nommé secrétaire : O. DE MAUVAISIN

Objet de la Délibération : C.A. 2018 PRINCIPAL

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'année 2018 .

SECTION INVESTISSEMENT :	
RESULTAT EXERCICE 2018 :	169 702.20 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	- 181 157.43 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018	- 11 455.23 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
RESULTAT EXERCICE 2018	90 610.64 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	363 864.11 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 :	454 474.75 €
RESULTAT DE CLOTURE	443 019.52 €

Au moment du vote M. le Maire se retire.
Après en avoir délibéré, le conseil approuve le résultat de clôture de l'exercice 2018 du BUDGET PRINCIPAL tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Notification
Bureau du Courrier
Du

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **08/2019**

L'an 2019

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C., Majourel F.,Deshayes M., Clavel C., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P

Absents : Alègre A.,

A été nommé secrétaire : DE MAUVAISIN O.

Objet de la Délibération
BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Nadine CHABERT Trésorière.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 201 8 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget ASSAINISSEMENT pour l'année 2018 dressé par Mme Nadine CHABERT, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Notification
Du

Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **07/2019**

L'an 2019

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C., Majourel F.,Deshayes M., Clavel C., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P

Absents : Alègre A.,

A été nommé secrétaire : DE MAUVAISIN O.

Objet de la Délibération
BUDGET A.E.P. 2018 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Nadine CHABERT Trésorière.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 201 8 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget A.E.P. pour l'année 2018 dressé par Mme Nadine CHABERT, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL

MAIRIE DE CROS
GARD

Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

Notification
Du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **06/2019**

L'an 2019

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C., Majourel F.,Deshayes M., Clavel C., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P

Absents : Alègre A.,

A été nommé secrétaire : DE MAUVAISIN O.

Objet de la Délibération
BUDGET PRINCIPAL 2018 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Nadine CHABERT Trésorière.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 201 8en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget PRINCIPAL pour l'année 2018 dressé par Mme Nadine CHABERT, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le

Publication du

Notification Du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2019**

Numéro de délibération **05/2019**

L'an 2019

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Aubert M.C., Majourel F.,Deshayes M., Clavel C., Deshons C., Deshons P., De Mauvaisin O, M. Nobileau P

Absents : Alègre A.,

A été nommé secrétaire : DE MAUVAISIN O.

Objet de la Délibération
TARIFS EAU 2019

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'EAU pour 2019 comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe	127.50 € HT
Prix du M3	1.43 € H.T.

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré à :
1 voix contre et 9 pour

ACCEPTE de fixer les tarifs de l'eau à compter de 2019 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL

MAIRIE DE CROS H.E. GARD

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le

Publication du

Notification Du

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **22 janvier 2019**

Numéro de délibération **04/2019**

L'an 2019

et le 22 janvier

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Aubert M.C., Cazes M., Deshayes M., Princé M.A., MM Clavel C., Nobileau P,Deshons P.,. Alègre A.

Absents : Majourel F., Deshons C., De Mauvaisin O

Procurations : M De Mauvaisin O 0 M. Clavel C.

A été nommé secrétaire : Deshayes M.

Objet de la Délibération

– DEMANDE DE SUBVENTION FOND REGIONAL D'INTERVENTION auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

M. le Maire présente au conseil municipal le projet des travaux de :
CREATION D'UNE AIRE DE LOISIR
M. le Maire précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à :
50 000,00 € H.T.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une aide pour ces travaux d'investissement au titre du Fond Régional d'Intervention auprès du Conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée et dit que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

M. le Maire précise que cette délibération annule et remplace la délibération n° 58/2018

Après examen du dossier le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Approuve le projet de création d'une aire de loisir sur la commune de Cros
- Décide de solliciter une aide financière pour ces travaux d'investissement au titre du Fond Régional d'Intervention
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

MAIRIE DE CROS R.F. GARD

Acte rendu exécutoire après Publication notification

dépôt en S/Préfecture le du du

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
– 8 FEV. 2019
Bureau du Courrier